

Extrait du Commune de Saint-Sandoux

<http://www.saint-sandoux.fr/urbanisme-environnement/urbanisme/article/demarches-d-urbanisme-en-ligne>

DEMARCHES D'URBANISME EN LIGNE

- Urbanisme Environnement - Urbanisme -

Date de mise en ligne : jeudi 21 juillet 2022

Commune de Saint-Sandoux

Professionnels et particuliers, vous pouvez effectuer vos démarches d'urbanisme en ligne.

Il est désormais possible de déposer les dossiers de :

- " Permis de Construire (construction d'une maison individuelle, par exemple,...),
 - " Déclaration Préalable (par exemple : garage, abri de jardin, pergola, extension, toiture, façade, piscine...),
 - " Permis d'Aménager,
 - " Permis de Démolir,
 - " Certificat d'urbanisme,
 - " Déclaration d'Intention d'Aliéner
- directement en ligne, 24h/24, 7 jours/7..

Le dépôt d'un dossier papier en mairie reste possible.

Pour déposer et suivre votre demande : <https://grandclermont.geosphere.fr/guichet-unique>.

L'utilisateur devra créer son compte et pourra saisir son dossier en totalité via le guichet unique et déposer la totalité des pièces (plans, notice, attestations diverses...).

Il recevra alors un Accusé d'Enregistrement Electronique puis un Accusé de Réception Electronique afin de donner un n° de dossier.